

Vente à la SCI MB 2003 d'un délaissé de voirie Chemin des Essarts l'Amour

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La SCI MB 2003 a créé une station de lavage «Éléphant Bleu» au 1b, du chemin des Essarts l'Amour. Cette création a été réalisée avec l'accord de la Ville de Besançon qui, par convention, a mis à disposition de la SCI MB 2003, le délaissé de voirie cadastré section LS n° 117.

D'une contenance de 163 m², ce délaissé est situé au droit de propriété de la SCI MB 2003.

Aujourd'hui ladite société, représentée par M. BOUVET, a sollicité la Ville de Besançon pour acquérir cette parcelle communale et par la même occasion mieux assurer la pérennité de son activité.

En conséquence, la Ville de Besançon cède à la SCI MB 2003 la parcelle LS n° 117. La transaction se réalisera au prix fixé par les Services Fiscaux soit 4 890 € (163 m² x 30 €/m²).

Les frais d'acte seront à la charge de la SCI MB 2003.

La recette de 4 890 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro RUE-25056.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette vente,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 21 septembre 2006.